

Demande de subvention au titre de la Culture auprès du Département de l'Isère

Demande de subvention en ligne au titre de la Culture :

Que vous soyez un particulier, une association, un organisme public ou privé, vous pouvez déposer votre demande de subvention (culture, patrimoine) de façon entièrement dématérialisée sur la plateforme subventions.isere.fr.

Ce service en ligne s'inscrit dans la démarche de simplification et de modernisation de l'administration et vise à faciliter et fiabiliser les échanges de données.

Pour guider votre choix dans la liste des formulaires de demande de subvention en ligne (téléservices) proposés, vous trouverez quelques précisions dans les pages suivantes.

Table des matières

Les patrimoines	2
Les enseignements artistiques	2
La lecture et l'accès aux ressources	3
Les arts visuels et vivants	4
Les aides à la création artistique :	4
Les aides à la diffusion artistique :	4
Les pratiques artistiques en amateur et l'action culturelle.....	5

Les patrimoines

Projets éligibles

- Les **actions de connaissance, de médiation, de valorisation** du patrimoine et d'accompagnement des projets culturels des musées ou des espaces d'exposition.
 - *Thématique du téléservice* : Actions de connaissance, de médiation, de valorisation du patrimoine
- Les **actions de mémoire** liées aux conflits anciens ou contemporains en France et dans le monde et les actions de défense des libertés fondamentales et des droits de l'Homme
 - *Thématique du téléservice* : Actions de mémoire et de défense des droits de l'Homme
- Les **chantiers de fouilles archéologiques**, les programmes de recherches et de prospections, les publications scientifiques
 - *Thématique du téléservice* : Fouilles archéologiques, programmes de recherches et de prospections, publications scientifiques
- Les **travaux de préservation et de restauration** du patrimoine mobilier et immobilier, public et privé, qu'il soit protégé au titre des Monuments historiques, labellisés « Patrimoine en Isère », ainsi que certains édifices publics non protégés « Patrimoine de proximité ».
 - *Thématique du téléservice* : Travaux de préservation et de restauration du patrimoine mobilier et immobilier, public et privé

Les travaux ne doivent pas avoir démarré au moment de la demande de subvention.

Les enseignements artistiques

Projets éligibles

- Le soutien aux **établissements d'enseignement artistique** (écoles de musique, danse, théâtre) implantés en Isère, ayant formalisé un projet pédagogique global, et leurs classes à horaires aménagés.
 - *Thématique et sous thématique du téléservice* : Culture – Enseignement artistique

La lecture et l'accès aux ressources

Projets éligibles

- Le soutien aux **réseaux de lecture publique** (médiathèques têtes de réseaux) des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
 - *Thématiques et sous thématiques du téléservice :*
 - Soutien aux réseaux de lecture publique des communes et des EPCI
 - Constitution des collections tous supports y compris ressources en ligne
 - Emploi qualifié dédié au fonctionnement du réseau
 - Actions culturelles en direction des publics prioritaires du Département
 - Création de services innovants
 - Équipement mobilier et informatique
 - Mise en réseau informatique et renouvellement du SIGB
 - Promotion de la création littéraire, musique, cinéma, arts du spectacle, arts numériques
 - Achat d'un véhicule de liaison
 - Projet de construction, extension, réhabilitation ou restructuration d'un équipement
- Le soutien aux **projets communaux** hors réseaux de lecture publique
 - *Thématiques et sous thématiques du téléservice :*
 - Soutien aux projets communaux
 - Actions culturelles en direction des publics prioritaires du Département
 - Promotion de la création littéraire, musique, cinéma, arts du spectacle, arts numériques
 - Premier recrutement professionnel de la filière culturelle, emploi mutualisé
 - Équipement mobilier et informatique
 - Projet de construction, extension, réhabilitation ou restructuration d'un équipement
- Le soutien aux **associations culturelles d'intérêt général**
 - *Thématiques et sous thématiques du téléservice :*
 - Soutien aux projets communaux
 - Actions culturelles en direction des publics prioritaires du Département
 - Promotion de la création littéraire, musique, cinéma, arts du spectacle, arts numériques

Les arts visuels et vivants

Les aides à la création artistique :

Projets éligibles

- Aux **équipes et aux artistes professionnels** affirmant un répertoire dont les créations sont diffusées dans des équipements culturels et les festivals reconnus et aux **compagnies émergentes**, appréciées pour leur potentiel créatif, soutenues par d'autres collectivités publiques ou diffusées dans les festivals.
 - *Thématiques et sous thématiques du téléservice :*
 - Arts visuels : arts plastiques, cinéma, photographie, audiovisuel, ...
 - Arts vivants : musique, danse, cirque, théâtre, conte, arts de rue, ...
- Aux **résidences d'artistes territoriales** développées par le Département en relation avec les équipements de diffusion, les Maisons du Département, les intercommunalités, la DRAC et la Région.
 - *Thématique et sous thématique du téléservice :* Proposition à l'initiative des services du Département et répondant à un cahier des charges spécifique et à un appel à candidatures (formulaire sur demande auprès des services de la direction de la culture et du patrimoine 04 76 00 38 38)

Les aides à la diffusion artistique :

Projets éligibles

- Aux **équipements culturels** à rayonnement départemental élaborant une programmation professionnelle annuelle, mettant en valeur les talents isérois, proposant des actions de médiation culturelle et d'éducation artistique, cofinancés par des collectivités publiques.
 - *Thématique et sous thématique du téléservice :* Programmation annuelle
- Aux **programmations régulières** (assurées par des équipes ou des réseaux professionnels et/ou portées par des communes et intercommunalités, visant un déploiement à une échelle extra communale, une itinérance dans lieux isolés...).
 - *Thématique et sous thématique du téléservice :* Actions de diffusion culturelle de proximité
- Aux **festivals** à rayonnement départemental, inscrivant leur action dans une temporalité élargie, cofinancés par des collectivités publiques et développant une part importante d'autofinancement.
 - *Thématique et sous thématique du téléservice :* Festivals
- Aux initiatives de **diffusion artistique ponctuelle** et/ou de proximité (événements locaux, temps forts animant les territoires, démarches de présentation d'artistes...).
 - *Thématique et sous thématique du téléservice :* Autres (actions de diffusion culturelle)

Les pratiques artistiques en amateur et l'action culturelle

Projets éligibles

- L'aide aux projets de **Pratiques amateurs** et d'action culturelle qui favorisent le lien social et l'épanouissement personnel grâce à l'expérimentation du collectif et au développement de projets fédérateurs et intergénérationnels sur les territoires (pratique collective, suivie, volontaire et orientée vers une production publique).
 - *Thématique et sous thématique du téléservice* : Pratiques artistiques en amateur
- L'aide aux projets de **Culture Partagée** pour accompagner des projets artistiques et culturels portés par des structures sociales, favoriser la rencontre avec les nouveaux publics, en particulier ceux repérés comme étant les plus "éloignés" de la culture pour des raisons économiques, géographiques, sociales, familiales...
 - *Thématique et sous thématique du téléservice* : Culture partagée
- L'aide aux projets de **Culture et Santé** dans le cadre du partenariat avec le programme régional porté par l'Agence Régionale de Santé, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (projets collaboratifs entre un établissement de santé et un ou plusieurs partenaires culturels).
 - *Thématique et sous thématique du téléservice* : Culture et santé
- L'aide aux projets de **Culture et Justice** dans le cadre du partenariat avec le dispositif régional porté par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon (DISP), les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est (DIRPJJ) pour des projets artistiques et culturels favorisant la revalorisation, la réinsertion et la prévention en direction des personnes placées en établissement pénitentiaire et des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse.
 - *Thématique et sous thématique du téléservice* : Culture et justice
- L'aide aux démarches structurées d'**Éducation Artistique et Culturelle** en territoire dans le cadre de la Convention départementale pour une politique d'Éducation artistique et culturelle concertée en Isère, pour le soutien aux actions d'éducation artistique et de médiation structurantes sur les territoires ruraux et de montagne et à l'échelle départementale. Ces actions sont déclinées selon les programmes annuels issus des plans ou conventions d'éducation artistique et culturelle validés par les partenaires.
 - *Thématique et sous thématique du téléservice* : Éducation artistique et culturelle